

POSITIONNEMENT CFTC DGFIP

FICHE MILITANT

SYSTÈMES D'INFORMATION

CONSTATS

Systèmes d'information + applicatifs

Dettes technologiques en cours de résorption.

Trop nombreuses indisponibilités informatiques liées aux applis, à la disponibilité du réseau, à la non fiabilisation des applis lors de leur lancement.

Non prise en compte à un niveau suffisant de la vision utilisateur des applis lors de leur conception.

Les agents sont les testeurs en temps réel devant les usagers ce qui les fragilise.

Le service Informatique a été réorganisé en 2023 mais la réorganisation n'est pas optimale : une organisation moderne (mode Devops) est adaptée pour la DGFIP ce qui est moins efficient que si la DGFIP s'était adaptée au mode DEVOPS. Cela entraîne des conséquences en termes de sens au travail, de communication cacophonique en provenance de la Centrale.

La formation depuis la mise en place de Semafor est difficile d'accès, sessions annulées, non programmées compliquées en termes d'intendance lorsque sur Paris (Hébergement).

Le recours de plus en plus massif aux contractuels pose problème : la rotation des CDD, et celle des prestataires si elle est transparente en termes d'emplois qui semblent comblés, l'efficacité concernant le suivi est entamée.

Le budget annoncé il y a pourtant peu de temps de 100 M € semble s'être évaporé.

POSITIONNEMENT CFTC DGFIP

La modernisation de notre administration passe évidemment par la dématérialisation, la numérisation et l'automatisation de certains processus, tâches ou actes.

La dette technologique n'est pas résorbée et le réseau a besoin d'outils applicatifs performants, disponibles et fiables.

Constat est fait que la DGFIP rencontre des difficultés de recrutement. L'informatique aussi souffre du manque d'attractivité de notre administration.

Pour la **CFTC DGFIP** il est indispensable de valoriser les carrières de l'informatique des agents sous statut. Il est indispensable d'assurer des formations régulières, faciles d'accès aux agents de cette filière en perpétuelle évolution.

La **CFTC DGFIP** déplore que de trop nombreux postes ne soient pas pourvus dans la filière, conduisant à un recours massif au recrutement contractuel qui n'est pas un gage de stabilité surtout lorsqu'il faut suivre des projets.

REVENDEICATIONS

- Pour la **CFTC**, la DGFIP doit se doter d'un budget correspondant aux besoins de ses agents en termes de matériel performant, d'applications finalisées et disponibles.
- Pour les services informatiques, il est indispensable de recruter des informaticiens stables. Pour cela il convient de surmonter le problème d'attractivité générale de la DGFIP qui passe par une reconnaissance pécuniaire effective.
- La DG doit revoir les critères d'attribution ou de suspension de certaines indemnités (P A U).
- Il faut revenir sur les conditions d'application de la circulaire 6434 SG qui définit la rémunération des métiers du numérique et qui conduit à la DGFIP au fait que les contractuels perçoivent une rémunération supérieure à celle des informaticiens sous statut.
- Sur les services en tensions (CID-SIL-AT) proposer les postes informatiques au mouvement administratif avec facultés offertes de suivre une formation validante ou qualifiante dans un délai raisonnable.
- Pour les agents déjà en poste dans ces services mais non titulaires d'une qualification, la **CFTC** revendique qu'ils puissent obtenir leur qualification par le biais de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- La **CFTC** dénonce des pratiques discordantes entre les DISI en matière de gestion des personnels détenant ou non des qualifications et réclame une meilleure adéquation entre métiers informatiques qualifiés et métiers administratifs.